

Nature de l'acte : 8-9

DÉC.2025-122 – Accueil du spectacle « Cindy Pooch – Concert Immersif » le 07 janvier 2026 à la salle polyvalente de St-Germain-du-Crioult dans le cadre du partenariat PNR avec le Théâtre du Préau de Vire, en remplacement du spectacle « Au cœur d'Héva »

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant le partenariat de la commune de Condé-en-Normandie avec le Théâtre du Préau de Vire dans le cadre du label Pôle National Ressource du Spectacle Vivant en Milieu Rural (PNR) et la convention PNR associée,
- Considérant que pour des raisons indépendantes du Théâtre du Préau et de Condé-en-Normandie, le spectacle « Au cœur d'Héva » initialement programmé dans le cadre du partenariat mentionné dans la convention a été annulé, et remplacé par le spectacle « Cindy Pooch – Concert immersif » à la même date, au même horaire, sur le même lieu (07 janvier 2026, 20h30 à la salle polyvalente de St-Germain-du-Crioult).

DÉCIDE

Article 1 – De signer la convention de co-réalisation du spectacle « Cindy Pooch – Concert immersif » avec le Théâtre du Préau de Vire ayant lieu le 7 janvier 2026.

DIT

Article 2 – Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 19 décembre 2025

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE